

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DU COLLÈGE LUCIEN MILLET DOUÉ LA FONTAINE

Une coopérative propose des fournitures scolaires aux élèves.

FONCTIONNEMENT

Au mois de juin, lors de l'inscription ou de la réinscription au collège Lucien Millet, dépôt de la commande et du règlement de cette dernière, ceci afin de régler la commande que livre le grossiste dès cette date.

Les commandes sont à récupérer selon la date sur le bon de commande.

Ouverture de la coopérative :

- en septembre, toutes les récréations du matin ;
 - à partir d'octobre, les lundis et jeudis à la récréation du matin.
- Un chéquier junior spécialement adapté aux enfants, pour que jamais ne circule d'argent liquide, sera remis à l'élève en échange d'un versement de votre choix (**minimum 5 €**). Ce chéquier est disponible dès la rentrée à la coopérative scolaire.
- L'élève doit contrôler son avoir après chaque achat et les parents vérifier la position du compte à tout moment.
- Au cours de l'année scolaire, en cas d'épuisement de la provision, le compte peut être réapprovisionné à tout moment par un versement de 5 € minimum.
- En cas de perte du chéquier, cela lui coûtera 0,50 € pour en avoir un autre.
- En fin d'année scolaire, si l'élève demande le renouvellement de son adhésion pour l'année suivante et s'il lui reste un avoir sur son compte, celui ci sera reporté pour l'année suivante en gardant ce chéquier qui lui servira jusqu'à la 3^e.
- En fin d'année scolaire, si l'élève quitte le collège ou ne renouvelle pas son adhésion :
- si le solde de son compte est inférieur à 3 € : la somme ne sera pas remboursée, mais l'élève peut avant la fin de l'année scolaire, prendre des fournitures jusqu'à concurrence de son solde.
 - si le solde du compte est supérieur à 3 € : la somme est remboursée sur la demande de la famille. Tout solde non réclamé par la famille avant la fin de l'année scolaire reste définitivement acquis à la Coopérative Scolaire.
 - si l'élève ne veut plus adhérer, l'imprimé de demande de radiation est à retirer à la coopérative au moment de l'arrêt du compte.

AVANTAGES

- Des prix très intéressants pour un matériel adapté et de qualité supérieure.
- Des fournitures délivrées sur place, sans bousculade avec gain de temps et de fatigue pour tous. Ces fournitures sont conformes aux vœux des professeurs.
- Le matériel est fonctionnel, simple et solide : les gadgets qui coûtent chers sont éliminés.
- L'enfant apprendra avec l'assistance d'un adulte, à gérer un budget et un compte.